

COMMUNE DE MERXHEIM**PROCES - VERBAL**
des délibérations du Conseil Municipal**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 h 00, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Patrice FLUCK, Maire.

Membres présents : MM. et Mmes Stéphane ZIEGLER, Sylvie SCHRUEFFENEGGER, Gérard KAMMERER, Adjoints au Maire et Céline BERINGER, Annick BOETSCH, Luc BRENDER, Edith GEILLER, Patrick GONSALVES, Denis SCHNEIDER, Sophie VILENO, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : Nicole GUARINO, Jean-Marc WILD, Raphaël WAGNER,
Marie-Chantal WILD

Procurations : Raphaël WAGNER à M. le Maire
Jean-Marc-WILD à Stéphane ZIEGLER
Nicole GUARINO à Gérard KAMMERER

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mars 2021
3. Impôts locaux : vote des taux 2021

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ désigne M. Stéphane ZIEGLER, Adjoint au Maire, pour remplir cette fonction.
Il sera assisté de Mme Chantal KEITER, secrétaire de mairie intérimaire.

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mars 2021

Aucune remarque ni observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 08 mars 2021 comprenant 20 points et un divers est approuvé et signé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Impôts locaux : vote des taux 2021

Par délibération du Conseil Municipal, les taux pour les impôts locaux avaient été fixés à :

9.00 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
46.50 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Or, à partir de 2021, dans le but de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales des communes, la part communale et la part départementale de la taxe foncière bâtie sont fusionnées.

Ainsi, la part départementale qui était de 13.17 % doit être rajoutée à la part communale de 9 %, soit un taux minimal de 22.17 %.

Par conséquent, l'Assemblée Communale est invitée à voter un nouveau taux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2021 à :

⇒ *22.17 % la Taxe Foncière sur les propriétés bâties*
⇒ *46.50 % la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties*

Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 18 h 10

<p align="center">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 12 avril 2021</p>
--

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mars 2021
3. Impôts locaux : vote des taux 2021

Nom et prénom	Signature	Signature (procuration)
FLUCK Patrice		* * *
ZIEGLER Stéphane		* * *
SCHRUOFFENEGER Sylvie		* * *
KAMMERER Gérard		* * *
BERINGER Céline		* * *
BOETSCH Annick		* * *
BRENDER Luc		* * *
GEILLER Edith		* * *
GONSALVES Patrick		* * *
GUARINO Nicole	Procuration à Gérard KAMMERER	Gérard KAMMERER
SCHNEIDER Denis		* * *
VILENO Sophie		* * *
WAGNER Raphaël	Procuration à M. le Maire	Patrice FLUCK
WILD Jean-Marc	Procuration à Stéphane ZIEGLER	Stéphane ZIEGLER
WILD Marie-Chantal		* * *